LA GRANDE KERMESSE DE LILLE

LES RÉSULTATS DU CONCOURS-CORTÈGE DU CARNAVAL D'ÉTÉ

Le jury, composé de MM. Blondel, Bour, Caby, Courouble, Degryse, Dugulot, Duprez, Farvacques, Labbe, après deux réunions tenues à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Clément, doyen des jurés, a fixé comme suit, les prix du concours-cortège du lundi de la Pentecôte à Lille.

PREMIERE CATEGORIE

Chars avec ou sans figuration

1er prix : char « Le Bûcher du veuvages aux Indes », de l'Excentric Club Madeleinois, **La Madeleine** : 4.000 francs.

2e prix ex æquo, char « Flandre Carnavalesque», Club des X, **Lille** ; char « Apothéose de la musique », de la société Les Risquons Tout, **Lille** : 3.250 fr.

4e prix, char « Les Moissonneurs » du Groupe d'Amis du Comptoir Lillois, **Dunkerque**, 3 000 francs.

Le jury n'a pas attribué le 5e prix.

6e prix ex æquo char « Le Roi du Yoyo », du comité des fêtes de Tourcoing-Centre, **Tourcoing** ; char « Jardin des Songes », de la Société Les Lanciers, **Auby** ; char de la Marine, société Les Marins du Sud, **Lille** : 1.000 francs.

DEUXIEME CATEGORIE

Sociétés et groupes de 50 personnes au minimum :

1er prix, société De Liefdadige Vrienden, **Gand** : 4.000 francs.

2e prix, société philanthropique Poperinghe Voorult, **Poperinghe** : 3.500 fr.

3e prix, société Les Copains Gilles, **Jemappes** : 3.000 francs.

4e prix, société Dames et Demoiselles, **Anvers** : 2.000 francs.

5e prix, société Onze Meisjes, **Anvers** : 1.500 francs.

6e prix, société philanthropique Le Soutien d'Ixelles, **Bruxelles** : 1.000 francs.

7e prix ex æquo, harmonie Les Deux Sœurs, Liége ; Société De Moderne Karnavalvierders, **Malines** : 800 francs.

9e prix, société de Menschlievende Dansers, **Mont-Saint-Amand** : 600 francs.

10e prix, société Les Gilles sans local, **Braine-le-Comte** : 600 francs.

11e prix, Harmonie Germinal, **Termonde** : 500 francs.

12e prix, société Les Joyeux Zigomars **Bruges** : 400 francs.

13e prix, société philanthropique Les Brigands de la forêt Noire, **Velaine-sur-Sambre** : 300 francs.

14e prix, Cercle Cosmopolite, **Bruxelles** : 250 francs.

15e prix, société Les Amis de Picardie, **Bruxelles** : 250 francs.

16e prix, société Les Gais Marins, **Etterbeck-Bruxelles** : 250 francs.

Le jury a en outre alloué six prix supplémentaire de 200 francs à titre d'encouragement aux sociétés ci-contre : société De Lekkerbecken, **Gentbrugge** ; groupe de Pierrots de la Société Les Gais Amis, **Quévy-le-Petit** ; société De Lustige Kermisvierders, **Melle** ; Soldaten Club Congo, Lembecq ; phalange accordéoniste du Centre, **Bruxelles** ; fanfare des Joyeux Marins, **Quièrenaing**.

Le groupe d'Ecossais et d'Ecossaises de la société The Jolly Scotchmen, de **Gand** a été déclassé en troisième catégorie, son effectif étant insuffisant et ne répondant pas aux dispositions de l'article 15.

TROISIEME CATEGORIE

Sociétés et groupes de 20 personnes au minimum :

1er prix, groupe d'Ecossais et d'Ecossaises de la Société The Jolly Scotchmen **Gand** : 1.200 francs.

2e prix ex æquo, société Les Joyeux Chasseurs, **Bruges** ; société philanthropique de Volendammers, **Gand** : 900 fr.

4e prix : Hollebèke en Montenegro, **Hollebèke** : 700 francs.

5e prix ex æquo : société Les Joyeux cyclistes, **Roubaix** ; Supporters-Club V. G.O., **West-Osteude** : 550 francs.

7e prix, La Pédale Ouvrière Roubaisienne, **Roubaix** : 450 francs.

8e prix, société musicale De Zanzibars, **Iseghem** : 400 francs.

9e prix, société Les Joyeux Brugeois, **Bruges** : 300 francs.

10e prix, club des Aventureux, **Hénin-Liétard** : 250 francs.

11e prix groupe Jean Comique et sa suite, **Zillebèke** : 225 francs.

12e prix, Club Les Joyeux Supporters « Les Forçats de Sibérie », **Ostende** : 200 francs.

A titre d'encouragement, le jury a alloué les prix supplémentaires suivants :

1. Un prix de 300 francs à la société Royale Van Neste Genootschap, **Ostende**.

2. Quatre prix de 200 francs aux sociétés, Club des Coquillages, **La Panne** ; Club Original Montplaisir, **Schaerbeek-Bruxelles** ; La Famille Ambulante, **Villvorde** ; société municipale de gymnastique et d'éducation physique « L'Etoile » **Amiens**.

3. Cinq prix de 150 fr. aux sociétés : Société de gymnastique Kracht en Zwier, **Furnes** ; Cercle Carnavalesque « Les Papillons d'Or », **Ath** ; Société Les Lanciers, **Auby** ; Société Les Francs Amis, **Hazebrouck** ; Vélo Club Voorut, **Roubaix**.

QUATRIEME CATEGORIE

Sociétés et groupes de 10 personnes au minimum :

1er prix, groupe Les Bons Ménages de l'Epine, **Tourcoing** : 500 francs.

Le jury a décidé de ne pas allouer les 2e et 3e prix.

4e prix, société Les Fumeurs Bretons, **Avesnes-le-Sec** : 250 francs.

Les 5e et 6e prix n'ont pas été alloués.

7e prix, Cercle Carnavalesque « Les Gracieuses Libellules », **Ath** : 125 francs.

8e prix, société Les Trouvères Lillois, **Lille** : 100 francs.

CINQUIEME CATEGORIE

Sociétés instrumentales. Effectif minimum : 25 exécutants :

1er prix, Cercle Royal Les Jeunes Tambours et Clairons, **Verviers** : 1.500 francs.

2e prix, société De Gentsche Straatmuzikanten, **Gand** : 1.200 francs.

3e prix, section musicale de la société The Jolly Scotchmen, **Gaud** : 1.000 francs.

4e prix, Cercle Le Réveil Disonais, **Dison** : 800 francs.

5e prix : société de Trompettes « La Diane Avionnaise », **Avion** : 700 francs.

6e prix ex æquo, Société Philanthropique Fiers Sicambres, **Rouiers** ; Union des Accordéonistes, **Rixensart** : 475 fr.

8e prix, Les Joyeux Verviétois, **Verviers** : 400 francs.

En outre, le jury a alloué, à titre d'encouragement, les prix supplémentaires suivants :

1. Cinq prix de 200 francs aux sociétés Section Musicale de la Société Les Gais Amis, **Quévy-le-Petit** ; Club Amical des Accordéonistes, **Saint-Pol-sur-Mer** ; Les Anciens de 1848, **Wattignies** ; Phalange des Accordéonistes, **Lille** ; fanfare La Concorde, **Thumeries** ;

2. Quatre prix de 150 francs aux sociétés : groupe Les Gardiniers de l'Tribouiette, **Lille** ; Les Bigo-Jazz de Cinq Voies, **Tourcoing** ; Société La Renaissance, **Marcq-en-Barœul** ; société de trompettes « La Vaillante », **Mains**.

PRIMES D'ELOIGNEMENT

Conformément à l'article 12, primes attribuées aux sociétés les plus éloignées 316 fr. 65 aux sociétés : Cercle Royal Les Jeunes Tambours et Clairons, **Verviers**; Le Réveil Disonais ; Les Joyeux Verviétois, **Verviers** ; 200 francs à l'Harmonie des Deux Sœurs, **Liége**.

Les lauréats recevront leurs prix et primes, en argent français, par les soins du Receveur municipal.

LA RÉCEPTION OFFICIELLE DES SOCIÉTÉS VICTORIEUSES DE ROUBAIX & TOURCOING

A ROUBAIX

C'est un triple succès de ses sociétés locales que Roubaix fêtait hier. Peu de cités peuvent se vanter d'avoir vu, le même jour, ses groupements artistiques et sportifs se couvrir de lauriers.

Durant les fêtes de la Pentecôte, le Cercle Orphéonique les « XL », au concours de Narbonne, triomphait de haute lutte de nombre de sociétés réputées, dans le chant choral, au championnat de France de gymnastique, à Angoulême, la vaillante société la « Roubaisienne », au passé si glorieux se couvrait de gloire, tandis qu'à Guelwiller, en Alsace, une société de travailleurs, le Sport Ouvrier Roubaisien ajoutait au renom de notre ville.

Le Cortège

A 18 h. 30, toutes les sociétés subventionnées par la ville se trouvaient rassemblées place de la Gare, pour accueillir les sociétés victorieuses.

Un cortège, conduit par la clique scolaire et postscolaire de la Fédération des Amicales laïques de Roubaix, descendit la rue de la Gare, pavoisée en l'honneur des triomphateurs.

Les groupements pour lesquels la fête avait été organisée, venaient à la fin du cortège.

Les présidents et membres des comités directeurs des sociétés fêtées avaient pris place dans des voitures automobiles.

Le cortège défila entre deux haies de curieux qui par des applaudissements nourris et par des cris enthousiastes, manifestaient leur admiration envers ces Roubaisiens qui avaient ajouté au prestige de leur ville.

La Réception

Les présidents et membres des commissions des « XL », de la Roubaisienne et du Sport Ouvrier Roubaisien, furent reçus sur le perron de la mairie par M. Kléber Sory, adjoint aux fêtes, entouré des membres du Conseil municipal.

Les drapeaux des sociétés ayant pris part au cortège étaient dressés devant la porte de l'Hôtel de Ville. En face, les trois sociétés reçues par la municipalité s'étaient rangées.

La réception eut lieu dans la salle Pierre de Roubaix, sous la présidence de M. Lebas, député-maire, entouré de MM. Dupré, député ; Duhamel, secrétaire général et du Conseil municipal.

M. Fareut, de la Roubaisienne, en l'absence de M. Lepaul, retenu à Paris, dit tout le plaisir que ressentaient les 75 gymnastes, qui ont obtenu de si beaux lauriers aux championnats de France à Angoulême, d'être reçus, en la maison commune.

Il exprima sa reconnaissance envers la municipalité qui a puissamment aidé la « Roubaisienne » et il l'assura du dévouement le plus entier de tous les gymnastes.

Ceux-ci battirent ensuite un ban, en l'honneur de nos édiles.

M. Deroubaix, énuméra les magnifiques succès obtenus par les « XL ».

Ces succès, dit-il, sont surtout dus, au dévouement du directeur, M. René Vandestienne, qui ne ménagea ni sont temps ni sa peine, ni ses deniers pour conduire ses choristes vers les plus hautes destinées.

M. Harpagés, du Sport Ouvrier Roubaisien, expliqua comment, en Alsace, à Mulhouse et plus particulièrement à Guelwiller, sa société, parmi de nombreux groupements ouvriers et socialistes avaient obtenu les plus hautes récompenses et s'étaient fait acclamer par des milliers de spectateurs enthousiastes.

M. Harpagés, dit aussi le double idéal socialiste et sportif qui anime les membres du Sport Ouvrier Roubaisien et il remercia l'administration municipale pour l'aide constante qu'elle apporte à cette excellente et intéressante société.

M. Lebas, dit la joie sincère et vive qu'il ressentait en présentant ses félicitations à ceux qui, à Narbonne, Angoulême, Guelwiller, ont montré que si l'activité des Roubaisiens, après leur travail, était diverse, les résultats qu'ils obtenaient étaient toujours fructueux, tant dans le domaine artistique, que dans celui de l'éducation physique.

Il félicita particulièrement chacune des sociétés, eut un mot aimable pour le vieux chef, aujourd'hui en retraite, de la « Roubaisienne », M. Presvaux et énumera les mérites éclatants du Sport Ouvrier.

Le maire remit enfin, des fleurs aux présidents des « XL » et de la « Roubaisienne » et à une toute petite fille du Sport Ouvrier, à laquelle il donna l'accolade.

Le champagne fut ensuite servi, tandis que les « XL » entonnaient un vibrant « vivat des Flandres ».

A TOURCOING

Nous avons relaté les magnifiques succès remportés par nos sociétés de gymnastique tourquennoises, tant au concours fédéral de Lille qu'aux fêtes masculines d'Angoulême (Charente) : Jeune France du Lycée National, de Tourcoing ; Sévignettes ; Graziella Club (Union Tourquennoise) et Jeunesse Féminine de la Croix-Rouge, ont été reçus hier soir, à 19 h., par la municipalité de Tourcoing, en notre superbe Hôtel de Ville, pavoisé comme aux grands jours.

N'était-ce pas un grand jour que celui où nos jeunes filles et nos lycéens nous reviennent chargés d'une véritable moisson de lauriers bien et dûment gagnés par la perfection de leur travail.

Le rassemblement se fit place de la Gare, comme dans toutes les réceptions de ce genre, et la plus vive animation y régna, de 18 h. 30 à 18 h. 45. Le groupe musical des écoles en tête, aux accents éclatants des cuivres et des tambours, l'allure sportive, les quatre sociétés suivirent l'avenue Alfred Lefrançois, la place Sébastopol, la rue Carnot, la place de la République, la rue de l'Hôtel-de-Ville, la place Victor-Hassebroucq. A l'arrivée, le coup d'œil est tout à fait joli, dans le chatoiement des costumes différents, l'éclat des instruments de musique et des drapeaux et fanions. Plusieurs délégations de sociétés accompagnaient les jeunes vainqueurs, en particulier de l'Union Tourquennoise.

Un public nombreux et enthousiaste était rangé sur les trottoirs tout le long du parcours du cortège, mais surtout dans le centre et devant la mairie. Le beau temps ne fut pas étranger au brillant succès de cette réception.

Devant le grand escalier de la mairie les directeurs des sociétés les présentent, puis on entre dans le hall d'honneur.

Les spectateurs garnissent les galeries supérieures qui entourent le hall à la hauteur du 1er étage.

Les jeunes triomphatrices et leurs dirigeants furent reçus par M. Paris, adjoint au service des fêtes de la ville, qui prononça un discours.

EN HAUT : à ROUBAIX, les sociétés victorieuses massées sur la Grand'Place. Au premier plan, le S. O. Roubaisien
EN BAS : A TOURCOING, les sociétés sur la place de l'Hôtel de Ville

La Commission s'est préoccupée d'assurer le ravitaillement des excursionnistes. Elle s'est entendue avec un restaurant.

Le prix de l'excursion sera de 10 francs sans le repas, qui est facultatif ; 20 francs avec le repas.

La Commission invite les membres de l'Association à s'inscrire au plus vite et à amener leurs familles et leurs amis.

Les adhésions sont reçues à l'école ; chez le président, 106, rue de la Gare ; au siège de la Section de Tir, 181, Grande-Rue, et chez les membres de la Commission.

SENSATIONNEL !
du 10 au 17 JUIN
3 robes pour 50 fr.
AU
PALAIS du VÊTEMENT
1, Grande-Place, 1
ROUBAIX (Nord)

LES BRILLANTS SUCCÈS D'ACCORDÉONISTES ROUBAISIENS AU CONCOURS D'ISEGHEM

Le lundi de la Pentecôte eut lieu à Iseghem, un concours international de musique qui a été pour quelques-uns de nos jeunes accordéonistes régionaux, l'occasion de se révéler.

Dans la catégorie amateurs, le premier prix d'honneur avec médaille d'or et félicitations du jury a été décerné au jeune Fernand Couplet, membre de la Société des Accordéonistes Roubaisiens, qui a son siège à Roubaix, 126, rue du Pile. Le jeune titulaire, qui n'est âgé que de 15 ans, habite Roubaix, 21, rue de Condé.

Le deuxième prix dans la même catégorie a été l'apanage de Mlle Léontine Pittilœn, 15 ans, domiciliée à Tourcoing, 435, boulevard Gambetta.

Signalons que la lauréate est la sœur du petit Michel Pittilœn, 6 ans, membre dipômé de l'Amicale Scolaire de Roubaix, qui participera dimanche prochain, à Paris, au grand concours de tambour, qui se tiendra aux Tuileries. Le petit Michel, qui joue du jazz depuis l'âge de deux ans, est consacré « juste titre le plus jeune jazzbandiniste du Nord.

Il convient aussi de souligner le succès obtenu à ce même concours par un jeune accordéoniste de 9 ans, Marcel Debruyne, qui habite avec ses parents à l'Ile Marie-Rose, à Wattrelos.

Fernand COUPLET

Après avoir brillamment passé son examen, il a obtenu son diplôme avec félicitations du jury.

Ajoutons, pour terminer, que le jeune Fernand Couplet, cité plus haut, a eu comme professeur M. Dubolpaire, 31, rue de Condé.

⁂

Catégorie enfantine : 13 concurrents. — 1er prix, Delbar Victor, de Wattrelos (France) ; 2e prix, Fontaine Julia, de Mouvaux ; 3e prix, Decruyenaere André, de Roubaix ; 4e prix, Debruyne Marcel, de Herseaux.

Catégorie amateurs : 14 concurrents. — 1er prix, Couplet Fernand, de Roubaix ; 2e prix, Petillion Léontine, de Tourcoing ; 3e prix, Vandemeulebroucke Raphaël, de Vichte ; 4e prix, Lips André, de Roubaix.

Catégorie professionnels : 9 concurrents. — 1er prix, Delmasso Adeline, de Hulluch (Pas-de-Calais) ; 2e prix, Haveaux Robert de Gilt ; 3e prix, Renaud Georges, d'Hautrage-Etat ; 4e prix, Lips André de Roubaix.

Catégorie Virtuoses : 5 concurrents. — Hors conceurs, Fermont Léon, de Roubaix ; prix d'excellence, Bruynooghe Henry, de Thourout ; 1er prix, Delière Jules de Baudour ; 2e prix, Thiébaut Jean, de Roubaix ; 3e prix, Decottignies Alfred, de Comines (France).

L'imposé dans les catégories Virtuoses et Professionnels, sont du compositeur M. Jules Demarle, 1er chef d'orchestre au Cirque Royal de Bruxelles.

M. Jean THIEBAUT

Déjà nous avons eu l'occasion de vanter le talent du jeune accordéoniste, Thiébaut Jean, âgé de 18 ans, demeurant 3, rue des Champs, qui s'est vu décerner le deuxième grand prix de virtuose au grand concours international d'Iseghem.

Signalons aussi que ce jeune musicien s'est classé dans le premier prix à l'unanimité, première division, le 7 mai dernier à Pléton-Charleroi.

CONTRAVENTION

Procès-verbal a été rédigé à la charge de M. Arthur D... 62 ans, demeurant rue de la Halle, qui avait commis la fâcheuse imprudence de vendre de la crème glacée face à l'Hôtel des Postes, boulevard Gambetta et n'avait pas pris la précaution de demander une autorisation spéciale.

LA BIERE EST CHERE
Brassez vous-même votre boisson de ménage
avec l'AUTOBRASSEUR
Pourquoi boire de l'eau, des citronnades ou tisanes débilitantes quand l'AUTOBRASSEUR vous procure une boisson parfaite coûtant moins de 25 centimes le litre. En vente toutes épiceries. Pour tous renseignements, adressez-vous à AUTOBRASSEUR — Lens (P.-de-C.).

ARRESTATION DE DEUX INDESIRABLES

Deux individus, Arthur Claus, 29 ans, se disant domicilié à Lille, 289, rue de Paris, et exerçant la profession de... chômeur, d'après ses déclarations, ainsi que Gaston Devos, 43 ans, demeurant à la même adresse que son accolyte, et faisant le même métier, furent mis en état d'arrestation tandis qu'ils quêtaient Grande Rue.

Ces derniers exhibaient un cahier de souscription sur lequel ils avaient collé des... cachets et des signatures, découpés de feuilles administratives. Cette plaisanterie était vraiment trop grossière et la souscription, en faveur d'une d'une œuvre.... personnelle, fut immédiatement interrompue.

Une enquête est ouverte afin de vérifier le bien-fondé des déclarations de ces deux escrocs, dont le carnet judiciaire s'orne de plusieurs condamnations.

LE TORCHON BRULE

Ces jours derniers, M. Emile Desmarchelier, 30 ans, peigneur, demeurant rue Daubenton, cour Polyte, 9, s'est présenté rue Daubenton, 95, au domicile de son épouse, dont il vit séparé depuis quelques temps. Il menaça cette dernière avec un couteau à cran d'arrêt, mais il ne put heureusement se servir de son arme.

Il prit aussitôt la fuite. Néanmoins, un procès-verbal pour violences et port d'arme prohibée a été rédigé à sa charge.

CASINO DE ROUBAIX
DE SOIR A 8 HEURES 30
FIRMIN GEMIER, dans
" LA FUSÉE "
Pièce puissante d'actualité
VOUS SEREZ MA FEMME
Comédie avec Roger Tréville et Lucien Baroux. Reproduction sonore « WESTERN ELECTRIC »

UNE FEMME IRASCIBLE

Une scène qui aurait pu être sanglante s'est produite, vers 21 heures, au café exploité au numéro 130 de la rue Lacroix, par M. Devoghel. Dans cet établissement, de nombreux garnis sont loués à des ménages étrangers et, au deuxième étage, une chambre est occupée par un faux ménage.

L'homme, un sujet algérien Belaziz Mohamed, 33 ans, débourreur, rentrant de son travail, vers 21 heures, but un verre de bière dans le débit avant de monter à l'étage. Lorsqu'il s'y rendit, son amie Raymonde Mesure, 42 ans, solgneuse, épouse Gousseaux, qui était prise de boisson, s'élança vers lui et tenta de lui porter des coups de couteau.

Le poste de police du quatrième arrondissement fut aussitôt alerté et les agents Swart et Bury se rendirent immédiatement sur les lieux et parvinrent à calmer la femme, qui menaçait de tout casser.

Un procès-verbal a été rédigé à la charge de Raymonde Mesure.

LEGERE COLLISION

Vers 14 h. 30, une collision s'est produite à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue de Lannoy. L'auto de M. Gaston Lowys, 26 ans, demeurant à Genech, s'est rencontrée avec une camionnette automobile de l'Association Charbonnière, pilotée par le chauffeur Jean Vancoppenole, 24 ans, domicilié rue Miribel, 11, à Wattrelos.

Dégâts matériels peu importants aux deux véhicules. Enquête en cours.

COLISÉE
Ce soir à 8 h. 30
Deux grands films
Firmin GEMIER dans
LA FUSEE
production dramatique
Alice Field — Georges Tréville
Lucien Baroux, dans
VOUS SEREZ MA FEMME
Grande comédie gaie

LE CHORAL NADAUD FETERA DEMAIN SON PRESIDENT

C'est demain soir, à 20 h. 15, à son siège, Café « Pandore », que la Société Nationale « Choral Nadaud » tout entier, se réunira pour fêter son dévoué président à l'occasion de la distinction dont il vient d'être l'objet de la part du Gouvernement Belge, qui lui a décerné, com emnous l'avons annoncé dernièrement, les palmes d'or de Chevalier de la Couronne.

Le Maître Duyshurgh fera spécialement le déplacement de Bruxelles pour assister à cette réception, et remettra à M. Jean Selle, les insignes de l'Ordre.

Cette réunion familiale, peut-on dire, à laquelle assisteront tous les chanteurs, les anciens y compris, les membres du Comité d'honneur qui seront présentés à l'assemblée, des personnalités locales et étrangères, promet d'être très chaleureuse à l'égard du nouveau décoré.

Les congratulations ne manqueront pas demain au dévoué président du « Choral Nadaud » qui, dans cette ambiance sympathique, verra la récompense d'une activité jamais démentie ; d'un dévonement de tous temps ; d'une tenacité inébranlable pour sa chère société qui lui prouvera en retour toute sa satisfaction, sa reconnaissance, en tétant dignement cette décoration si méritée, en même temps que la bonne et amicale entente franco-belge.

PAIEMENT DES CHOMEURS

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 10 juin, à la salle des Fêtes, rue de l'Hospice, dans l'ordre ci-dessous :

8 h. 30, nos 1 à 3.513 ; 9 h., 3.514 à 6.160 ; 9 h. 15, 6.161 à 8.074 ; 9 h. 30, 8.075 à 10.393 ; 10 h., 10.394 à 12.489 ; 10 h. 15, 12.490 à à 14.313 ; 10 h. 30, 14.314 à 15.460 ; 11 h., 15.461 à 15.529.

Sociétés et Comités

UNION DES TRAVAILLEURS. — Ce soir, à 19 h. 30, répétition générale.

AMICALE PHOTO. — Ce soir à 20 h. 30, M. Pierre Rousseau fera une démonstration de dépouillement des papiers au charbon ; un des meilleurs procédés permettant d'obtenir aisément des épreuves ayant un cachet artistique.

TROMPETTES LES DÉVOUÉS. — Ce soir, à 20 h., répétition générale au local, 265 bis rue Jules-Guesde. Inscription des nouveaux membres. Rapport par le président en vue des fêtes de Ste Elisabeth et Fraternité les 24, 25 et 26 juin.

MUTUELLE DES COMBATTANTS BELGES. — Un service spécial fonctionnera vendredi et samedi pour la délivrance des certificats de présence de 18 à 20 h., dernier délai le 10 juin. Dimanche de 10 h. à midi, service de secrétariat.

SECOURS MUTUELS « L'EMPLOYE ». — Le Comité invite les sociétaires à assister à la manifestation mutualiste qui aura lieu dimanche 11 juin à 11 h. à l'Hippodrome de Roubaix sous la présidence de M. Georges Petit, président général de l'Union Départementale des sociétés de secours mutuels du Nord, avec causerie sur la Mutualité et les Assurances sociales par M. Saint-Quentin, et au cours de laquelle sera remise officiellement à M. Degand, la cravate de la Mutualité.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

PING-PONG. — Mutilé P.P.G. 1 L'éq. 1re bat le P.P.C. Cul-de-Four I par 5 à 2. — L'éq.

UN JEUNE ASSASSIN BOULONNAIS aurait été tué au bagne après un nouveau crime

Il s'agit de Jean Fourrier le meurtrier de Mme de Sainte-Maréville

Les Boulonnais ont encore en mémoire l'odieux et lâche assassinat de Mme de Sainte-Maréville, une commerçante de la rue d'Aumont, à Boulogne, par un de ses jeunes ouvriers, Jean Fourrier, à peine âgé de 18 ans.

Philanthrope connue, aimée de son personnel, Mme de Sainte-Maréville avait plus particulièrement pris en affection un jeune zingueur, Jean Fourrier, habitant comme elle le quartier de la Haute-Ville.

Fourrier avait ses petites et grandes entrées dans la maison. Il eût pu devenir un excellent contremaître, car il était intelligent et capable ; cependant, il cachait une perfidie insoupçonnable.

Il y a plusieurs années, entre midi et deux heures, il alla trouver Mme de Sainte-Maréville et l'assaillit lâchement pour la tuer, à l'aide d'un couteau de cuisine. Il prit quelque argent et s'en fut alerter la police en disant qu'il y avait eu crime.

On crut tout d'abord à son innocence, d'autant plus que le cynique assassin avait eu le toupet invraisemblable d'aider à la toilette mortuaire de sa propre victime.

Mais la perspicacité du chef de la sûreté Dambron eut tôt fait de le démasquer. Et ce fut sans un remords que le jeune Fourrier assista, deux fois consécutives, à la reconstitution du crime, face au cadavre de sa victime. Il bénéficia de la clémence présidentielle et fut envoyé au bagne. On n'en entendit plus parler.

Or, d'après des renseignements qui nous sont parvenus, Fourrier ne serait plus.

L'aumônier du bagne viendrait d'annoncer à ses pauvres parents qu'après avoir tué un gardien de là-bas, Fourrier aurait été presque aussitôt mis à mort. Dans quelles conditions ? Est-ce en tentant une évasion ? On ne sait, mais telle serait la nouvelle.

On n'a pas d'autres détails.

UN GARÇON BOUCHER EST RENVERSÉ ET GRIÈVEMENT BLESSÉ PAR UN CAMION-AUTO A CARVIN

Jeudi vers 11 h., un garçon boucher, Roche Marcel, dont les parents habitent 3, rue du Petit-Moulin, à *Harnes*, au service de M. Cambie, boucher, 34, rue de Lille, à *Carvin*, faisait des livraisons en bicyclette et portait un panier accroché au guidon de sa machine et un paquet de ficelle. Il était en face du N° 38 de la rue Edouard-Plaches quand, paraît-il, son panier ayant accroché le garde boue avant, son vélo fit un crochet vers la gauche au moment précis où arrivait un gros camion auto, d'une force de 25 HP, de marque Renault, N° 3099 RF f, appartenant à la Société des Messageries Nouvelles, 2, rue de Maite, à Paris, et conduit par M. Decker Gaston, 33 ans. Le camion venait de dépasser une auto en stationnement et roulait à une vitesse de 20 km. environ. Le chauffeur ne put éviter le cycliste, qui fut happé par l'aile avant gauche de la voiture et projeté sous la roue du même côté, qui lui passa sur la jambe. Heureusement le chauffeur put bloquer ses freins et le vélo s'étant accroché au coffre à outils, le malheureux garçon boucher fut traîné et ne passa pas sous les roues jumelées arrière, qui l'auraient sûrement horriblement blessé.

Le jeune homme fut conduit à l'hôpital de Carvin, où avait ordonné son transfert d'urgence, le docteur Masquelier, arrivé de suite. L'amputation de la jambe jugée nécessaire, ne put être pratiquée, le praticien craignant une fracture du bassin.

Malgré son âge, 13 ans, la victime garda toute sa lucidité et fit lui-même un rapport circonstancié de l'accident à la police municipale qui procéda à l'enquête. Cet accident a vivement émotionné la population carvinoise.

UN ACCIDENT MORTEL A CROIX

EN TOMBANT D'UNE ÉCHELLE UN OUVRIER MENUISIER S'EST FRACTURÉ LE CRANE

Un accident qui coûta la vie d'un brave travailleur s'est produit hier, vers 13 h. 45, à la Compagnie Industrielle des Machine sagricoles, rue Gustave-Dubled, à proximité de la gare de Croix-Wasquehal.

Chaque ouvrier venait de reprendre ses occupations. Un menuisier, M. Charles Parent, 65 ans, demeurant 1, rue Ferrer, à Croix, procédait à une réparation urgente. Pour ce faire, il dut monter sur une échelle, mais soudain, par suite d'un éblouissement, il lâcha les montants, perdit l'équilibre et vint s'écraser sur le sol, d'une hauteur d'un mètre cinquante.

Il vint donner violemment du crâne contre une poutrelle de bois placée sous les pieds de l'échelle pour la maintenir en place. Une pointe avait été plantée dans la pièce de bois, et c'est précisément en cet endroit que le pauvre ouvrier vint choir la tête en avant.

La pointe aiguisée pénétra dans la boîte crânienne et le sexagénaire resta étendu, sans mouvement, sur le carrelage. C'est dans le coma qu'il fut relevé par ses camarades de travail pour être transporté dans une dépendance de l'usine. Un filet de sang s'échappait de l'oreille droite et semblait indiquer que le coup devait être mortel, ce qui fut d'ailleurs attesté par M. le docteur Swynghedauw, qui releva une plaie contuse dans la région occipitale, avec fracture du crâne et hémorragie méningée.

Aussitôt, une voiture d'ambulance fut mandée, afin de transporter le malheureux ouvrier à l'hôpital « La Fraternité » à Roubaix. En cours de route, M. Parent devait succomber à ses blessures.

UN INCENDIE DANS UNE GRANGE A LALLAING

Un incendie qui aurait pu avoir des suites très graves, s'est déclaré dans une ferme, route de Montigny-en-Ostrevent, à Lallaing. Les dégâts furent exclusivement matériels et aucune panique ne se produisit.

Il était environ 9 h. 3/4 quand se déclara l'incendie, dont on ignore encore les causes, dans la grange de M. Gérémy Hesmy, route de Montigny-en-Ostrevent. La paille que contenait cette grange fut bientôt la proie des flammes, et quand les pompiers de Douai arrivèrent sur les lieux avec leur matériel, ils ne purent que préserver les dépendances qui environnaient la ferme.

Les dégâts, qui sont élevés, sont couverts par une assurance.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 9.51) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

La nouvelle Clinique de la Croix-Rouge

Hier après-midi, le président du comité de Roubaix de la Croix-Rouge faisait à ses nombreux invités les honneurs de la maternité Boucicaut, rajeunie, réparée et aménagée pour des besoins nouveaux.

Dans les locaux occupés autrefois par les seuls services de la maternité Boucicaut, on a installé maintenant au premier étage un dispensaire dont le service sera assuré par les soins de la section locale de la Croix-Rouge.

Diverses salles y ont été aménagées à cet effet et en particulier on y a installé une magnifique salle d'opérations.

Ce sont toutes ces nouvelles installations que M. Louis Wattine fit visiter hier à une nombreuse assistance, parmi laquelle nous avons noté la présence de MM. Crépy-Saint-Léger, délégué régional de la Croix-Rouge ; Joseph Wibaux, René Wibaux, Mme Eugène Mathon, Mme Lortihois-Franchomme, MM. Delecluse, président des Prévoyants de l'Industrie textile ; le docteur Butruille et de nombreux médecins, etc...

Après une allocution au cours de laquelle il rappela les vicissitudes de l'œuvre et son redressement, M. Louis Wattine guida dans la maison ses hôtes qui se déclarèrent émerveillés de leur visite.

La maternité Boucicaut, dont le premier étage sera occupé par la clinique

UN JEUNE ARTISTE QUI PROMET

Nous apprenons qu'un jeune Roubaisien, André Decruynaère, faisant partie de l'Harmonie des Accordéonistes Roubaisiens de la rue Bernard, dont le dévoué chef est M. Julien Gléien, vient de se voir décerner le 3e prix dans la catégorie enfantine au grand concours international d'Iseghem. Ce jeune lauréat a d'autant plus de mérite qu'il n'est âgé que de dix ans. Les sans-filistes ont déjà eu l'occasion d'apprécier la valeur de ce jeune musicien aux auditions des matinées enfantines de Radio-P.T.T.-Nord à Lille.

Halle Flipo fromage Hollande 1/2 k. 6 fr.

GRANDE KERMESSE FLAMANDE AU FOYER DES AMICALES LAIQUES

C'est le dimanche 18 juin prochain, à 15 heures, que s'ouvrira la Grande Kermesse Flamande organisée par la Fédération des Amicales Laïques, avec le concours de toutes les Amicales de Roubaix, au profit des Sections d'Education Physique et de la Clique Scolaire et Post-scolaire.

MM. les Délégués cantonaux, Membres de la Caisse des Ecoles, Membres de l'Enseignement, Amicalistes, Parents, Elèves et Amis de l'Œuvre y sont cordialement invités.

Outre un grand concert qui aura lieu à 15 heures, dans la Salle des Fêtes, et une audition musicale dans la Cour des Attractions, dès 15 heures, le Dancing Turgotin, le Musichall et une foule de comptoirs de toutes natures (Taverne Normande, Friture, Confiseries, Gaufres, Loteries, Cinéma, Manèges, Massacre, Musée humoristique, Pêche miraculeuse), donneront à cette fête un caractère très pittoresque et d'une particulière gaieté.

L'entrée se fera gratuitement contre présentation de la carte de tirage des primes offertes par les commerçants. Des cartes sont en vente dans tous les Comités d'Amicales, ainsi que dans toutes les écoles publiques de Roubaix, et au siège de la Fédération, où l'on peut les retirer tous les jours, y compris même le jour de la fête, à l'entrée.

EXCURSION A BLANKENBERGHE DE L'AMICALE JULES-FERRY (TERNAUX)

La Commission s'organisé l'excursion annuelle qui aura lieu le dimanche 9 juillet, sur Blankenberghe, la plus jolie des plages belges.

Le voyage se fera dans un confortable autocar, qui quittera Roubaix à 6 h. 30, le matin, pour rentrer vers 21 heures.